

# LE TOUR DE SAINT AUBIN FL 2026

## Règlement de la manifestation

### Article 1 – Organisation

Le Tour de Saint Aubin FL est organisé par le Club de Cyclotourisme de Saint Aubin Fosse Louvain (association loi 1901) sous l'égide de la Fédération Française de Cyclotourisme (FF Vélo). L'événement se tient sur routes ouvertes à la circulation. En conséquence, les participants doivent respecter le code de la route et se conformer aux instructions de la direction, des responsables et du personnel de la manifestation.

### Article 2 – Conditions de participation

Le Tour de Saint Aubin FL est une randonnée à vélo sur route ouverte à tous les cyclistes, licenciés ou non. Tout mineur doit être accompagné d'une personne majeure tout au long de la randonnée.

Les participant(e)s doivent être en bonne santé et convenablement entraînés. Pour valider leur inscription :

- Chaque participant(e) doit avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or de la FF Vélo mis à sa disposition lors de son inscription.
- Chaque participant(e) doit avoir pris connaissance des difficultés du parcours, des consignes de sécurité et des recommandations de prudence affichées ou communiquées lors de son inscription.
- Chaque participant(e) doit être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi dans les conditions climatiques du jour.

Un modelé vierge d'autorisation parentale se trouve en ligne sur le site internet de la manifestation. Sans document conforme, le retrait du dossard sera refusé.

La participation à une manifestation de CCSAFL implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent Règlement. Ils reconnaissent être conscients des risques liés à la pratique du cyclisme en groupe ainsi que de la difficulté de la manifestation présentant des montées intenses et des descentes rapides, disposer d'un niveau adapté au parcours choisi, respecter les règles de sécurité, avoir l'équipement obligatoire et porter assistance à tout participant en difficulté.

## Article 3 – Parcours & Horaires

### 3a – Parcours

Les détails sont disponibles sur le site internet. Les parcours sont soumis à autorisation préfectorale et peuvent être modifiés.

Les participants doivent se présenter sur la ligne de départ 15 minutes avant le lancement de celui-ci pour un rappel des consignes.

**Les routes restent ouvertes à la circulation : le respect strict du Code de la Route est obligatoire.** L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le code de la route. En cas d'infraction au code de la route et/ou au présent règlement, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, et sera également le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime ou indirectement.

L'organisateur mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours : fléchage, assistants de parcours à vélo, voiture balai, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière. Tout au long du parcours, les participant(e)s doivent se conformer aux consignes de sécurité et instructions du personnel de la manifestation (organisation, bénévoles, etc.).

Les parcours sont fléchés :

- 16 km : jaune
- 34 km : rouge
- 53 km : bleu

### 3b – Délais / Défaillance

L'organisation recommande aux cyclistes n'étant plus dans la capacité d'avancer (bris de matériel, crevaison, chute ne nécessitant pas un rapatriement immédiat, défaillance physique, etc.) d'attendre la voiture balai ou de se rendre au point de ravitaillement pour être rapatrié à la fin de la manifestation par un membre de l'organisation. L'organisateur ne pourra pas rapatrier individuellement un participant (sauf nécessité immédiate). En cas d'extrême urgence, un numéro d'urgence est à la disposition de chaque participant sur son dossard individuel.

Si un(e) participant(e) souhaite abandonner, il doit alors se manifester auprès d'un assistant de parcours et/ou signaler immédiatement son abandon à la direction de la manifestation au travers du numéro d'urgence indiqué sur son dossard.

### 3c – Restauration

Repas La restauration du midi aura lieu au Terrain de Loisirs de Saint Aubin Fosse Louvain. Des tickets repas seront remis avec les dossards aux participants ayant réservé leur place, tickets supplémentaires en vente à l'accueil à la Salle de Fêtes de Saint Aubin Fosse Louvain avant le départ ou à la buvette du Terrain de Loisirs après le départ.

## Article 4 – Équipement obligatoire

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

### 4a – Vélo

Monocycles, draisiennes, roulettes et tricycles enfant sont interdits. Les vélos électriques sont autorisés à condition qu'ils soient conformes aux normes en vigueur.

### 4b – Équipement du cycliste

- Casque homologué CE à coque rigide, jugulaire attachée (obligatoire)
- Gourdes remplies (recommandé)
- Gants, pompe, chambre à air/bombe antirevaison (recommandé)
- Téléphone chargé avec GPS et numéros d'urgence enregistrés (recommandé). L'usage actif du téléphone (appels, SMS, prise de photos/vidéos) en roulant est strictement interdit pour des raisons de sécurité.
- Il est du ressort de chaque participant d'avoir du matériel de réparation et de rechange avec soit afin de pouvoir rapidement se remettre en route.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'absence de ces équipements.

## Article 5 – Inscriptions & Tarifs

Les inscriptions sont de manière digitale sur le site du CCSAFL ou par téléphone au 07 64 50 24 14. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 30 minutes avant le départ de la manifestation (JOUR J, sur place). Cependant, l'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

A l'exception d'une impossibilité médicale justifiée par un certificat datant au plus tard du jour de l'épreuve, d'une force majeure justifiée, ou d'une condition exceptionnelle aucun remboursement ne sera effectué de la part de l'organisateur.

Les prix sont à retrouver sur le site internet de CCSAFL. Une majoration du prix de 2€ est appliquée pour les participants s'inscrivant sur place le jour de la manifestation.

## Article 6 – Dossards

Les dossards sont à retirer à l'accueil à la Salle de Fêtes de Saint Aubin Fosse Louvain dès 09h00 le jour de la manifestation.

Les dossards sont attribués dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription.

## Article 7 – Règles pendant l'épreuve

### 7a – Voitures suiveuses

Les voitures suiveuses sont interdites.

Une voiture balai circulera en fin de la manifestation (pour chaque parcours) et pourra assurer le rapatriement des participants, victimes d'incidents mécaniques majeurs. Chaque participant doit être autonome et partir avec un kit de réparation minimum.

### 7b – Ravitaillement

Une zone de ravitaillement fixe est organisée sur chaque parcours.

### 7c – Écoresponsabilité

Il est strictement interdit de jeter vos déchets (bidons, papiers barres énergétiques, plastiques, etc.).

Sur la zone de ravitaillement, ainsi qu'au départ et à l'arrivée, vous aurez des bacs de tris sélectifs pour vos déchets. L'organisation se réserve d'exclure sur le champ les participants jetant leurs déchets au bord de la route et ne respectant pas ces consignes.

### 7d – Assistance médicale

Des secouristes seront présents sur l'ensemble des parcours. Un poste fixe sera installé au Terrain de Loisirs. En cas de blessure ou malaise, contacter en priorité le numéro d'urgence inscrit sur le dossard.

Chaque participant(e) auteur(e) ou témoin d'un accident, ou constatant un besoin d'assistance médicale a l'obligation de prêter assistance à autrui et de prévenir les secours en appelant le numéro d'urgence inscrit sur son dossard.

Tous les frais qui découleraient d'une prise en charge médicale (ambulance, médecin, hospitalisation, etc.) sont à la charge du participant(e) concerné(e).

### 7e – Code de la route

Les routes restent ouvertes à la circulation. Le respect strict du Code de la Route est obligatoire. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le code de la route. En cas d'infraction au code de la route et/ou au présent règlement, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, et sera également le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime ou indirectement.

## Article 8 – Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de la manifestation, pour des participants régulièrement inscrits, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

Individuelle accident : Il appartient aux participants de se garantir au moment de leur inscription. L'assurance de l'organisateur couvre uniquement les dommages physiques du participant sur la durée et l'itinéraire de la manifestation.

Il est recommandé à chaque participant de souscrire à une assurance individuelle couvrant les dommages corporels (invalidité, décès) liés à la pratique du cyclotourisme.

La participation à la manifestation se fait sous l'entière responsabilité des participants, avec renonciation à tout recours envers l'organisateur quel que soit le dommage subi ou occasionné. En cas d'accident, toute responsabilité de l'organisateur et de toutes les

personnes ou entités participant à l'organisation, y compris les bénévoles, est exclue dans toute la mesure permise par la loi.

## **Article 9 – Conditions exceptionnelles / Annulation**

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales de Vente (parcours, horaires de départ, Règlement de la manifestation et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de la manifestation).

En cas de force majeure indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum
- D'écourter la manifestation
- D'arrêter la manifestation
- D'annuler la manifestation

En cas de modification, l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse qu'ils ont renseignée sur le bulletin d'inscription. Toute modification majeure apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen.

Si la manifestation est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés. L'organisateur se garde le droit de communiquer aux participants des conditions de report de l'inscription. L'annonce en sera faite par voie électronique à l'adresse communiquée par le participant, sur le site internet de l'épreuve, ou le jour de celle-ci, par micro, voie d'affichage sur les points accueils et enregistrement.

## **Article 10 – Droit à l'image**

Par leur inscription, tous les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser photos ou images audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris documentations promotionnelles et/ou publicité.

L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

## **Article 11 – Données personnelles**

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par l'organisateur de celui-ci.

Le Club de Cyclotourisme de Saint Aubin Fosse Louvain, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

## **Article 12 – Validation du règlement**

L'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que de l'éthique de l'évènement et de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.